## **SÉANCE DU 13 AVRIL 2021**

<u>Présents</u>: Laurent FORGET, Patricia CHAMPION, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Livia LUBIN, Marie-José HERVIEU, Dominique COPPA, Marie BASUYAU, Philippe COURTOIS, Corinne MOISDON, Laurent FRANCART, Christelle DAUCHY, Christophe KERSEBET, Séverine TOUSSAINT, et David LENOBLE.

Secrétaire de séance : Monsieur David LENOBLE assisté de Madame Cathy PASQUIER.

-----

Convocation du 6 avril 2021

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Laurent FORGET, Maire.

-----

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

## **SUBVENTIONS 2021**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les associations avec la crise sanitaire du Covid 19 n'ont pas fonctionné normalement. Il propose aux élus de verser aux associations le quart de la subvention habituelle et de laisser la même subvention que l'année précédente pour le Téléthon.

Après débat, le Conseil Municipal,

A l'unanimité.

Vote les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2021
Téléthon	233 €
Gym-Club de Saint-Laurent	228 €
Comité d'Animation (fonctionnement)	173 €
Créatel	173 €
Club de l'Amitié	213 €
Association sportive St-Laurent	380 €
Les Copains de la Table	173 €
Les Belles Voitures Ardennaises	173 €
Association St-Laurent Jeux	173 €
Association «Les Jardiniers Ardennais»	173 €

### PRET A MOYEN TERME

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la commune, objet de la présente demande de financement, à savoir : l'achat de la maison située 20 rue des Carrières (AK 157). Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'acquisition de cette maison permettra d'envisager d'autres projets.

Après discussion, les membres présents :

1° Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis : 130 000,00 € PRET MOYEN TERME : 130 000,00 €

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 130 000,00 €, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2022 par périodicité annuelle. Frais de dossier : 100 €

- 3° Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
- 4° Prennent l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- 5° Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Laurent FORGET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

### DEVIS REVETEMENT DE SOL A L'ECOLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement du revêtement de sol à l'école (Hall, cuisine, dégagement wc, dégagement préau, et salle de classe maternelle) qui devient vétuste. Il présente aux élus 3 devis pour effectuer ces travaux :

	REVETEMENT DE SOL ECOLE			
ENTREPRISES	HALL + CUISINE		SALLE CLASSE	
	HT	TTC	HT	TTC
SOLEMUR	16 170,38 €	19 404,46 €	4 456,59 €	5 347,91 €
J.JACQUEMAR D	16 915,50 €	20 298,60 €	4 630,30 €	5 556,36 €
N. FERIO	17 750,00 €	21 300,00 €	5108,34 €	6130,00 €

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte les devis de l'entreprise SOLEMUR:

- Hall + cuisine + dégagements 19 404,46 € TTC
- Salle de classe maternelle 5 347,91 € TTC

et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **DEPART ELEVES EN 6EME**

Dans la classe de Monsieur CHOPIN, 15 élèves partiront en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.

Monsieur le Maire propose de leur offrir une tablette et un livre par élève.

C'est le Syndicat des Balcons des Sources qui se charge des achats.

## **COMPTE DE GESTION 2020**

### **COMMUNE**

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du budget de la Commune présenté par le Receveur Municipal, identique au Compte Administratif présenté par le Maire.

**Pour** : 15

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

## **COMMUNE**

Sur la proposition de Monsieur Daniel FELIX, 4<sup>ème</sup> Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020 comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 761 674,77 €

 Recettes
 :
 826 391,49 €

 Résultat de l'exercice 2020
 :
 64 716,72 €

 Résultat de clôture
 :
 276 067,94 €

Investissement : Dépenses : 298 577,28 €

Recettes : 157 567,57 €
Résultat de l'exercice 2020 : -141 009,71 €
Résultat de clôture : 12 163,44 €

Résultat global : Excédent : 288 231,38 €

Pour: 14

# **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

## **COMMUNE**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 :

Après avoir approuvé le 13 avril 2021 le compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 276 067,94 € ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement d'un montant de 12 163,44 € ;

Vu l'état des restes à réaliser de l'année 2020 d'un montant de 130 903,68 €;

Vu l'état des restes à encaisser de l'année 2020 d'un montant de 70 569,00 € ;

Considérant les besoins recensés pour l'année 2021.

Décide sur proposition du Maire, de reprendre au budget, les résultats suivants :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 48 171,24 €,
- Excédent de fonctionnement (compte 002) de 227 896,70 €,
- Excédent d'investissement (compte 001) de 12 163,44 €.

**Pour** : 15

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département des Ardennes, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 24,04 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 39,15 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 15,11 % et du taux 2020 du département, soit 24,04 %.

#### Vu:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

### Considérant:

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux et d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,15 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,40 %

### **BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE**

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2021 de la Commune présenté par le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : Dépenses : 1 049 000,00 €

Recettes : 1 049 000,00 €

Investissement: Dépenses : 541 000,00 €

Recettes : 541 000,00 €

**Pour**: 15

## INSTALLATION D'UN MARAICHER – BAIL

Monsieur le Maire a rencontré un couple de maraîchers il y a un mois qui souhaiteraient s'installer sur la commune. Il leur a proposé un terrain dans les pépinières Arbonville. Ils ont besoin d'un hectare.

Un contrat de location de 9 ans va être établi.

La première année sera gratuite.

### **DEVIS REMPLACEMENT PORTES A LA MAIRIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer les portes d'entrée de la Mairie et de la salle du Conseil Municipal. Il présente le devis de l'entreprise SAM METAL d'un montant de 6 580,00 € HT soit 7 896,00 € TTC.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis de l'entreprise SAM METAL d'un montant de 7 896,00 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **COURRIERS DIVERS**

Madame Amélie CHAPELLIER et Monsieur Julien SOHET font part au Conseil Municipal de la naissance de leur fils Tony le 20 septembre 2020.

La famille LEJEUNE remercie le Conseil Municipal pour le bouquet de fleurs offert lors de la naissance de leur fille Maëlys.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

La municipalité met gratuitement à disposition des habitants du village de petites parcelles pour y jardiner et faire un potager. Un flash infos a été distribué. La commune a reçu 8 demandes sur 10 jardins.

L'entreprise BALLAND va nettoyer et travailler la terre et la remise des parcelles s'effectuera par un tirage au sort.

Concernant les élections régionales et départementales, Monsieur le Maire a été interrogé pour donner un avis sur le fait de maintenir les élections.

Monsieur le Maire et les adjoints se sont réunis le samedi 10 avril 2021 pour débattre sur ce point. Après discussion, un avis défavorable a été donné.

Monsieur le Maire précise que 56 % des communes françaises ont voté pour.

L'association Villes et villages de France où il fait bon vivre a établi un classement des villes et villages où l'on vit le mieux selon plusieurs critères.

La commune de Saint-Laurent est classée 102 ème sur environ 11000 communes (de 500 à 2000 habitants).

Madame Christelle DAUCHY, Présidente à la Commission Embellissement du village, informe le Conseil Municipal :

- En lien avec le Conseil Municipal Enfants, un petit espace en jachère fleurie a été semé derrière le monument aux morts,
- Aménagement du calvaire avec des arbustes qui seront plantés à l'automne et des fleurs de saison qui seront plantées devant la croix en mai/juin.
- Les jardinières actuelles n'ont pas de réserve d'eau. Il est nécessaire d'en commander mais pour étaler la dépense, la moitié des jardinières sera achetée cette année et l'autre l'année prochaine.

Madame Livia LUBIN précise au Conseil Municipal que le bulletin municipal est en cours d'élaboration avec toujours les mêmes rubriques mais à la place des photos d'enfants, c'est un interview des élèves de la classe de CE1-CE2 sur le ressenti du confinement 2020. Comment les enfants ont vécu le confinement ?

Monsieur Dominique COPPA informe les élus qu'il est sollicité par le Comité Départemental pour maintenir la course pédestre de 10 kms.

A L'école de Saint-Laurent, 12 à 13 enfants/jour donc les parents exercent une profession prioritaire sont accueillis avec 3 enseignants volontaires et du personnel du SIVOM. La commune les remercie pour leur dévouement.

Madame Corinne MOISDON, Conseillère Municipale, félicite Christelle DAUCHY pour son témoignage dans le journal L'ARDENNAIS sur ses souvenirs un an après le Covid.

Madame Christelle DAUCHY, Conseillère Municipale, a contracté le Covid 19 en mars 2020 et a très bien expliqué les difficultés rencontrées face à cette maladie qui l'a marquée à vie. Elle a fait ce témoignage pour sensibiliser les personnes sur l'importance de la vaccination.

Séance levée à 19h30.

Laurent FORGET	Patricia CHAMPION	Guy POTERLOT	
Daniel FELIX	Livia LUBIN	Marie-José HERVIEU	
Dominique COPPA	Marie BASUYAU	Philippe COURTOIS	
Corinne MOISDON	Laurent FRANCART	Christelle DAUCHY	
Christophe KERSEBET	Séverine TOUSSAINT	David LENOBLE	